

Adresse des communes de Verberie et de Saint-Germain-les-Verberie, qui annoncent avoir déposé de l'argenterie à la trésorerie nationale et remise de ses lettres de prêtrise par le citoyen Laforest, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des communes de Verberie et de Saint-Germain-les-Verberie, qui annoncent avoir déposé de l'argenterie à la trésorerie nationale et remise de ses lettres de prêtrise par le citoyen Laforest, lors de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 508-509;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39798_t1_0508_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



Suit la lettre des membres de la Société républicaine de Mazamet (1).

A la Convention nationale.

- « Mazamet, le 16° jour du 2° mois de l'an II de la République.
- « Frères et amis,
- « La liberté, l'égalité sont les verius dont nos âmes sont imprégnées depuis la Révolution. Nous en avons observé les principes dans toute leur latitude. Placés par la nature aux pieds des monts, nous nous sommes élancés avec les ailes d'un patriotisme brûlant et inaltérable sur le plus haut sommet de la Montagne sainte d'où nous avons foudroyé avec vous l'aristocrate sanguinaire, le brigand dévastateur et l'aveugie fanatique, ce dernier qui respirait encore chez nous vient de pousser son dernier soupir, témoin la copie de l'adresse ci-jointe.
 - « Les membres du comité de correspondance,
 - « Cabilat, officier de santé, président; Job. Jaffard, secrétaire; Barthe caden; secrétaire; Valad, secrétaire; Lourdet aîné, secrétaire. »

Adresse (2).

- « Mazamei, le 16° jour du 2° mois de l'an II de la République française, une et indivisible.
- Citoyens représentants,
- « L'aveugle fanatisme, conçu par l'hypocrisie, enfauté par l'ignorance, allaité, nourri par l'in-térèt, va disparaître de la République, et bientôt de dessus la surface du globe. L'évan-gile dont la morale sublime a été trop longtemps obscurcie et défigurée, va recevoir son ancien iustre de ceux qu'on accuse de le ternir, et sa pureté et sa clarté primitives vont reparaître dans tout leur jour. Il n'est done pas un ministère d'iniquité, d'injustice, de trouble, de ernanté, d'horreur, d'impiété, celui qui va s'établir sous l'empire de la liberté, puisqu'on ne gémira plus sous le poids de l'oppression sacerdotale, nobiliaire, et que la terre ne boira plus à regret le sang humain, dont ces tigres l'ont si souvent arrosée, les hommes, enfants d'une même famille, faits pour vivre en frères, chérissani, respeciant à l'avenir ce lien sacré ne sauraient plus se hair sans se connaître, ni s'exclure du séjour des cieux après s'être fait ici-bas une guerre éternelle.

Tels sont, législateurs, les miracles éclatants que vous venez d'opérer et dont nous ressentens les effeis salutaires. Eclairés, instruits, guidés depuis le berceau de la Révolution par les citoyens Martel et Job Jaffard, ministres de deux cultes, amis ardenes et sincères, dont l'un a payé en ce moment, en sans-culotte, sa dette à la nature et à la Société, ce que l'autre avait déjà fait. Nous avons profité de leurs leçons civiques et morales, et nous nous sommes modelés sur leur exemple. Réunis souvent dans

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 831.
(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 831.

l'église et au désert (sic), où les protestants, faute de maison d'oraisons exerçaient encore leur culte, nous avons mêlé nos accents pour vous bénir en commun, en célébrant l'auteur de la nature. Avec de tels principes, pouvaient-ils rester plus longtemps exposés à l'intempérie des saisons? Ils souffraient et n'osaient se plaindre. Prévenus dans leurs désirs, appelés à ne faire qu'une même famille de frères, îls ont saisi avec empressement une invitation aussi amicale que juste, et tandis que les cendres de nos ossements iront reposer en paix dans le même lieu, nous voilà réunis sous la même voûte, au même autel, invoquant le père de tous, pour le salut d'une patrie à laquelle nous avons sacrifié depuis longtemps nos biens et nos vies.

« Aristocrates, prêtres fanatiques ignorants ou hypocrites, vil suppôts de la tyrannie qui nous avez tenus trop longtemps asservis sous l'empire des préjugés désastreux au genre humain, contemplez, de quel rite que vous puissiez être (sic), notre bonheur, et si vous ne pouvez vous niveler à la hauteur de nos princi-

pes, ne souillez plus la terre de la liberté.

a Et vous, dignes représentants, soutenez nos élans majestueux, par une organisation prompte et réfléchie de l'instruction publique, qu'elle extirpe et brûle de dessus ce sol toute plante parasite qui pourrait étouffer le germe de cette première semence; que les hôpitaux et maisons de secours soient aussi à l'ordre du jour, là sont les victoires du plus pur et du plus ardent patriotisme, des sans-culottes doivent donc y trouver tous les secours dont ils ont besoin, ne perdez jamais de vue, que là reposent les plus zélés défenseurs de la patrie, ces amis, vos frères, et la portion la plus intéressante du souverain qui vous a commis pour faire son bonheur, vous allez redoubler de zèle et ce que vous avez déjà fait nous est un sûr garant de vos intentions.

Les membres composant la Société républicaine de Mazamet :

« Cabilat, officier de santé, président; Job Jaffard, secrétaire; Valerde, secrétaire; Barthes cadet, secrétaire.

Les communes de Verberie et de Saint-Germain-les-Verberie font passer l'argenterie de leurs églises, ainsi que les lettres de prêtrise des citoyens Laforest et Dussert.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du député de la commune de Verberie (2).

- Le député de la commune de Verberie, district de Crépy, département de l'Oise, à la Convention nationale.
 - « Paris, ce tridi, 12 frimaire, an 11 de la République français», une ce indivisible.
 - « Citoyen Président,
- « Je t'ai écrit hier pour être admis à la barre de la Convention y faire l'offrande à la patrie

⁽¹⁾ Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 304.
(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 809.

de l'argenterie qui servait au culte des paroisses de Verberie et Saint-Germain-les-Verberie. Je n'ai pas été admis, vraisemblablement parce que les opérations de la Convention l'en ont empêché. Je viens déposer l'argenterie dont j'étais chargé à la trésorerie nationale. Je te joins ici les lettres de prêcrise des citoyens Laforest et Dussert, fais-le constater au procès-verbal des séances. Je joins également le discours de chacun d'eux et celui que je devais moi-même pro-

· L'obligation où je suis de retourner dans ma commune m'empêche de remettre les lettres

dont je t'entretiens.

« Je te donne l'accolade fraternelle.

« Duprez, député. »

Lettre du citoyen Laforest (1).

« Citoyens représentants,

« En vous remettant mes lettres de prêtrise, j'aurais désiré vous faire et à la patrie le sacrifice de mon traitement, mais ma mauvaise santé et mon âge de près de 60 ans m'empêchent de le faire, ce qui aurait été dans les principes

de votre patriotisme et dans les miens.

« Fait dans la maison commune de la municipalité de Verberie, chef-lieu de canton, district de Crépy, le 9 frimaire l'an second de la Répu-

blique française, une et indivisible.

« LAFOREST.

« Vu par nous, maire et officiers municipaux de la commune de Verberie, le neuf frimaire an II de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 7 signatures.)

🏕 La Société républicaine de Crespy (Crépy) fait passer à la Convention 1,086 liv. 3 s. et divers effets d'argent, ainsi que plusieurs lettres de prêtrise. Elle assure la Convention de ses sentiments républicains.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société républicaine de $Cr\'{e}py$ (3).

Citoyens législateurs,

« La Commission des subsistances et approvisionnements de la République a fait passer à la Société populaire de Crépy, département de l'Oise, le décret de son institution.

« Après l'exposé de ses travaux pénibles et des difficultés de cette entreprise immense, elle l'invite à lui prêter main-forte pour vaincre tous les obstacles, à former avec elle une conjuration contre tous les ennemis de la liberté et de l'égalité et de lui indiquer des agents probes et patriotes pour commissaires ou agents dans les départements. Nous avons été désignés, mon collègue et moi, et nous venons vous jurer, citoyens législateurs, que nous entrons avec courage dans cette conjuration sainte, et qu'à votre exemple, oubliant toute affaire personnelle et bravant tous les dangers, nous sommes prêts à faire tous les sacrifices que vous avez droit d'attendre de vrais républicains.

« Les dons patriotiques des membres de notre société, l'abjuration des prêtres de notre commune que nous sommes chargés de déposer dans le sein de la Convention, vous sont un sûr garant des progrès de l'esprit public et de l'effet prodigieux de la lumière qui part de la Mon-

tagne sacrée.

« Voici les objets dont nous sommes chargés, avec la note qui les désigne :

« En assignats..... 701 liv. 385 liv.

pièces d'argent valant 40 s. chaque.

1,086 liv. 3 s.

« Un convert d'argent,

« Un étui d'argent,

Une paire de boucles d'argent à jarretière,

« Une paire de boutons de manches, Quatre paires de boucles de souliers,

Un cachet d'argent,

Une petite boucle d'argent de souliers, Un petit gobelet et une cuvette, donnés par un enfant,

« 64 jetons et deux pièces d'argent,

« Une pièce de mariage donnée parce qu'elle porte l'effigie de Louis Capet,

« Deux petites croix,

Une paire de burettes,

Un bracelet, le tout d'argent, « Une écuelle de cuivre argenté.

« FANON; A. BEZIN.

« Citoyens législateurs, ils ne forment pas une masse considérable, mais notre société est composée de vrais sans-culottes, et, vous le savez, les sans-culottes ne sont pas riches, ils ont tous contribué en raison de leurs facultés, et même pris sur leur nécessaire, pour venir au secours de la patrie. Ils viennent tout récemment d'envoyer 150 paires de souliers, et il sera mis aujourd'hui à la voiture publique environ 200 chemises qu'ils offrent à leurs frères d'armes qui sacrifient leur vie pour la cause de la liberté.

« FANON; A. BEZIN.

- « Les lettres de prêtrise sont celles des citoyens:
 - « Charles, curé de Poudron;

 - « Serain, curé de Duvy; « Gabriel, ci-devant chanoine;
- « Gibert de Frenoy-les-Boissy, qui se marie incessamment; 翻山
- « Le curé et le vicaire de la commune de Crépy, partant, plus d'église à Crépy.

⁽¹⁾ Archives nationales, carton F18 884, dossier Laforest.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 304.
(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 809.